

Commission d'enquête sur les actions des responsables canadiens relativement à Maher Arar

Communiqué

Pour diffusion immédiate

La publication des rapports de la Commission Arar est prévue d'ici la fin de l'été

Ottawa, le 11 avril 2006 – Le juge Dennis R. O'Connor qui dirige la Commission d'enquête sur les actions des responsables canadiens relativement à Maher Arar a annoncé aujourd'hui qu'il prévoit que ses rapports seront rendus publics vers la fin de l'été. Il a indiqué que c'est là cinq mois plus tard qu'il ne l'avait initialement envisagé. Le délai est en grande partie attribuable au processus qui a été adopté pour dépouiller les rapports en regard des demandes du gouvernement visant à protéger certaines informations au motif de la confidentialité liée à la sécurité nationale (CLSN).

Le commissaire a élaboré un processus en vertu duquel le gouvernement examine ses rapports dans l'optique de la CLSN. Si le gouvernement présente des demandes de CLSN qui peuvent être contestées, le commissaire tiendra une audience puis rendra une décision à leur égard. La Commission a retenu les services de Reid Morden, un ancien directeur du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), pour étudier les questions de CLSN et au besoin témoigner aux audiences. Jusqu'à présent, il y a eu une telle audience. Il pourrait y avoir des audiences supplémentaires dans un proche avenir. Les désaccords subsistants seront réglés par la Cour fédérale, mais les demandes présentées à la Cour ne retarderont pas la publication du reste des rapports.

Bien que ce processus soit long et complexe, le commissaire a estimé qu'il était le moyen le plus responsable et le plus efficace de régler les questions délicates entourant les demandes de CLSN du gouvernement concernant ses rapports.

« Au terme de ce processus, a déclaré le procureur en chef de la Commission Paul Cavalluzzo, il pourrait rester des différends entre le commissaire et le gouvernement, mais le commissaire demeure convaincu qu'il y aura divulgation publique de toutes ses conclusions et recommandations accompagnées d'un compte rendu cohérent des événements ayant touché M. Arar. Grâce aux discussions entre elles, les parties ont réduit la portée des demandes de CLSN présentées par le gouvernement durant l'enquête. »

Le mandat de la Commission comporte deux volets, et le juge O'Connor a préparé un rapport distinct pour chacun. Le premier porte sur les actions des responsables canadiens relativement à ce qui est arrivé à M. Arar. Ce rapport contient les conclusions du commissaire et les recommandations fondées sur ces conclusions.

PO Box / CP 507, Station B / Succursale B Ottawa. Canada K1P 5P6

613 996-4741 Fax / télécopieur 613 992-2366

www.ararcommission.ca / www.commissionarar.ca

Le deuxième rapport, qui sera présenté séparément, formule des recommandations sur un mécanisme d'examen des activités de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) liées à la sécurité nationale.

Le commissaire est déçu que ses rapports ne puissent pas être publiés plus rapidement, mais il est convaincu que le processus adopté réduira les différends et pourra en fait, à la longue, accélérer leur divulgation publique.

Créée en vertu de la partie I de la *Loi sur les enquêtes*, la Commission Arar a été établie sur la recommandation de la vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile afin d'enquêter et de faire rapport sur les actions des responsables canadiens relativement à Maher Arar. La Commission a également reçu le mandat de recommander la mise en place d'un mécanisme d'examen indépendant des activités de la Gendarmerie royale du Canada en matière de sécurité nationale.

www.commissionarar.ca

-30-

Contact pour les médias : Francine Bastien, cellulaire : 613-299-6554;

courriel: fbastien@bellnet.ca